FranceAgriMer	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER**
DIRECTION INTERVENTIONS SERVICE AIDES NATIONALES, APPUI AUX ENTREPRISES ET INNOVATION 12, RUE HENRI ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX Dossier suivi par : Florence POINSSOT – Jocelyne RIBES Tél : 01 73 30 31 34 – 31 29 Courriel : prenom.nom@franceagrimer.fr	**INTV-SANAEI-2016-59** **Du 21 novembre 2016**
PLAN DE DIFFUSION : FRANCEAGRIMER, MAAF, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

OBJET : Prolongation de la période d'application de la décision concernant le financement des centres d'élevage, stations de contrôle individuel et stations de contrôle sur descendance de l'espèce ovine.

BASES REGLEMENTAIRES :

le Code Rural, livre VI, titre 2, chapitre 1,

le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

les lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01),

le régime SA 40321 2014/XA relatif aux aides dans le secteur de l'élevage

MOTS-CLES : FranceAgriMer, filière ovine, programme racial, station, évaluation, contrôle individuel, testage.

RESUME :

La présente décision a pour objet de prolonger d'un an la période d'application des décisions INTV-SANAEI-2014-73 du 24 novembre 2014 et INTV-SANAEI-2015-71 du 27 novembre 2015 définissant le champ d'application des aides destinées à favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité génétique du cheptel ovin et les modalités de leur versement.

1 – Prolongation de la période d'application

La présente décision prolonge la période d'application d'un an, des décisions INTV-SANAEI-2014-73 du 24 novembre 2014 et INTV-SANAEI-2015-71 du 27 novembre 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Les projets doivent être déposés avant le 15 novembre 2016 à FranceAgriMer.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le Directeur Général

Eric ALLAIN